

Agents Recenseurs

Notre commune doit effectuer le recensement de la population au début 2024

Pour cela la mairie doit recruter 4 agents recenseurs pour la période du 11 janvier au 17 février. Les personnes recrutées devront participer à une formation obligatoire de deux demi-journées au début du mois de janvier.

Il est nécessaire de posséder un véhicule et d'être titulaire d'un permis B. Ces personnes devront avoir une bonne capacité relationnelle, respecter le secret professionnel, être discrètes et à l'écoute des personnes rencontrées, avoir une bonne connaissance du territoire de la commune et être disponible durant toute la période du recensement.

Rémunération au Smic sur la base de 25 heures par semaine.

Candidature à adresser à la mairie de Montréal avant le 30 novembre 2023 par courrier, directement au secrétariat, ou par mail mairie-montréal@wanadoo.fr

